



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2020 - 06</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 03/02/2021</b>	<b>Objet :</b> Demande de dérogation pour la capture temporaire d'espèces protégées d'amphibiens par le CPIE du Sud Champagne sur le site du CIREs – communes de Morvilliers et La Chaise (10)	<b>Avis :</b> Favorable

**Contexte**

Le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement du Sud Champagne (CPIE du Sud Champagne), Domaine de Saint Victor, 10200 Soulaines-Dhuys a déposé une demande de dérogation pour la capture temporaire d'espèces animales protégées, Amphibiens, à fin d'inventaires.

Cette demande concerne 3 salariés du CPIE du Sud Champagne.

La présente demande porte sur la dérogation à l'interdiction de capture à fin d'inventaires des espèces suivantes :

- Crapaud commun, *Bufo bufo* ;
- Grenouille rousse, *Rana temporaria* ;
- Grenouille agile, *Rana dalmatina* ;
- Grenouille commune, *Pelophylax kl. Esculentus* ;
- Triton crêté, *Triturus cristatus* ;
- Triton palmé, *Lissotriton helveticus* ;
- Triton ponctué, *Lissotriton vulgaris* ;
- Triton alpestre, *Ichtyosaura alpestris* ;
- Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans* ;
- Salamandre tachetée, *Salamandra salamandra* ;

sur le site du CIREs, communes de Morvilliers et La Chaise 10500, département de l'Aube.

La présente demande est formulée pour l'année 2021.

Modes de capture :

- Les captures pourront être réalisées par l'utilisation d'épuisettes ou de nasses. Si utilisées, les nasses seront relevées le lendemain de leur pose.
- Mise en œuvre d'un protocole d'hygiène pour les amphibiens.

Le dossier présente les qualifications des demandeurs.

## **Questions au CSRPN**

L'avis du CSRPN est sollicité sur la question suivante :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

## **Supports de réflexion**

La demande du pétitionnaire incluant le CERFA n°13 616\*01.

## **Analyse du CSRPN**

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Le dossier n'amène pas de remarques particulières. Il s'agit effectivement d'un premier état des lieux avant une nouvelle demande d'exploitation. Les protocoles proposés sont bons même s'il y a un léger flou entre la demande qui ne concerne que l'inventaire par nasses alors que la lettre de saisine nous informe que les captures pourront être réalisées par l'utilisation d'épuisettes ou de nasses, ce qui serait plus conforme à un inventaire plus exhaustif.

La qualité des experts engagés dans la démarche ne laisse pas de doute sur le bon déroulement de cet inventaire.

## **Avis du CSRPN**

Avis favorable.

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission dérogation  
espèces protégées du CSRPN Grand Est

